

**Commune de LAVERNAY**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 17 Juillet 2023**

*Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept juillet deux mil vingt-trois sur la convocation du Maire en date du dix juillet deux mil vingt-trois.*

*Étaient présents : Mr BAUR Christophe, Mr DAMBRE Patrick, Mr PATAT Marcel, Mr PELOT Alain, Mme ROUGEOT Emilie, Mr SEVY Bruno, Mr STIRNEMANN Claude.*

*Excusés : Mme BERGEROT Véronique, Mme BORDAS Stéphanie, Mr PUIG Laurent, Mme VIPREY Delphine*

*Absent :*

*Pouvoir de Mme Bordas Stéphanie à Mr PELOT Alain*

*Mr DAMBRE Patrick est élu secrétaire de séance.*

*Mr le Maire lit le PV de la réunion du douze juin deux mil vingt-trois ; celui-ci est adopté à l'unanimité.*

*Mr le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération à prendre sur la résiliation de la convention avec « les cabanes à pain » ; cette proposition est validée à l'unanimité.*

**Ordre du jour :**

- 1- *Compte rendu de la réunion du 27 juin 2023 pour les travaux du centre bourg*
- 2- *Décision modificative Budget 2023 – M4 Service énergie photovoltaïque*
- 3- *Achat parcelle ZA169 à l'Association foncière de Lavernay (bord de route RD13)*
- 4- *Recensement de la population 2024*
- 5- *Contrôle listes électorales*
- 6- *Bilan licence IV*
- 7- *Planning salle polyvalente saison 2023-2024*
- 8- *Résiliation convention « les cabanes à pain »*
- 9- *Questions diverses*

**1- Compte rendu de la réunion du 27 juin 2023 pour les travaux du centre bourg :**

Une réunion de présentation du projet « Aménagement du Centre Bourg » réalisé par le Cabinet Verdi s'est tenue le 27 Juin en mairie en présence de trois membres du Conseil Municipal, trois membres du Département chargés des infrastructures et du Conseiller Départemental Mr Thierry Maire Du Poset.

Après présentation, plusieurs points ont été abordés :

- La fermeture de la D415 entre le transformateur existant et le « Céder le Passage » avec la D13 (avec une possibilité d'ouverture réglementée),
- La déclassification de la D415 sur la partie citée dans le paragraphe précédent,
- Le classement du chemin communal de la « Mousse » en Départemental avec son aménagement.
- Les parties de stationnements,
- Un projet d'ensemble regroupant le projet « Centre Bourg », le projet de mise en sécurité de la Rue de Saint Vit et l'enfouissement des réseaux secs sur les deux sites. Ce projet d'ensemble sera présenté à Mme Audrey Gloor (coordinatrice territoriale du contrat de territoire C@P 25 pour organiser et planifier au mieux les demandes de subventions.

**2- Décision Modificative Budget M4 Energie Photovoltaïque (2023-07-42) :**

Dans le cadre de la production d'énergie la commune a été informé par la Trésorerie que les bénéfices annuels devaient être imposables sur le régime de « l'impôt sur les Sociétés »

Pour l'exercice 2022 l'IS est de 195€ à enregistrer au compte 6951 à régler sur le budget photovoltaïque de 2023.

Il y a lieu d'ouvrir des crédits sur ce compte en prenant sur le compte DF-022

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification budgétaire :**

DF/022 = (-)195€

DF/6951 = (+)195€

**3- Achat parcelle ZA 169 à l'Association Foncière de Lavernay (2023-07-43) :**

Dans le cadre de la division foncière de la parcelle ZA 129 appartenant à l'Association Foncière de Lavernay, la commune se porte acquéreur de la parcelle ZA 169 (issue de la division) d'une contenance de 9a 23ca pour un montant de 1800.00€ + frais notariés.

La motivation de cette acquisition est que la parcelle tombe dans le domaine communal, le réseau d'assainissement passant sur toute la longueur de cette parcelle.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle ZA 169**

**4- Recensement de la population 2024 :**

Un recensement de la population lavernoise sera effectué entre le Jeudi 18 Janvier et le Samedi 17 Février 2024.

Une première réunion sera planifiée dans de courant du 4ème trimestre 2023.

Pour cette opération, il est nécessaire de recruter :

- Un agent recenseur, parmi les habitants, hors élus.
- Un coordinateur communal parmi les élus. Mr Patrick DAMBRE se porte volontaire pour assurer cette fonction.

**5- Contrôle listes électorales :**

La commission de contrôle électorales comprend trois membres : un élu, un délégué de l'administration désigné par la préfecture et un délégué choisi par le président du tribunal de grande instance (TGI). L'élu et le délégué TGI ne souhaitant plus faire partie de cette commission, il est nécessaire de les remplacer. Mr Christophe BAUR est volontaire pour assurer la tâche de l'élu. Le délégué TGI sera désigné ultérieurement.

**6- Bilan licence IV :**

De l'avis unanime des participants « clients » et membres du Conseil municipal chargés du service, cette opération planifiée entre le Vendredi 30 Juin et le Jeudi 4 Juillet 2023 à été appréciée de tous. Cette opération a permis de valider notre licence IV pour 5 ans.

Sa reconduction sur les prochaines années sera donc envisagée sur une période à définir.

**7- Planning salle polyvalente saison 2023-2024 :**

Comme chaque année, l'utilisation de la salle polyvalente par les associations locales pour la saison 2023-2024 va faire l'objet d'une planification.

Mr Claude STIRNEMANN se porte volontaire pour être le coordinateur.

**8- Cabane à pains (2023-07-44) :**

Après plusieurs mises en garde et un courrier adressé à Mr Anthony Guillotin, gestionnaire de l'automate, en date du 16 Mai 2022, les utilisateurs de la cabane à pains continuent d'exprimer leur mécontentement quant aux dysfonctionnements répétés du distributeur et à la qualité souvent inacceptable des pains délivrés.

L'amélioration souhaitée n'étant pas intervenue durablement, Mr le Maire propose de dénoncer la convention établie avec l'intéressé par lettre recommandée avec accusé-réception en référence à son article 8. Cette résiliation prendra effet dans un délai de 3 mois.

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette résiliation et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour sa mise en œuvre.**

### **9-Questions diverses**

Mr le Maire informe que l'audit énergétique de la salle polyvalente et du bâtiment Mairie a été réalisé par BE OPTIM'HOME sous convention du Syded.

La présentation des résultats sera faite par le Syded et BE OPTIM'HOME en réunion de Conseil Municipal début Septembre.

La Mairie sera fermée du Samedi 29 Juillet au Dimanche 20 Aout 2023. En cas d'urgence, vous pouvez contacter Mr le Maire au 06 08 04 92 07.

Mr Christophe BAUR signale que de nombreux véhicules empruntent la Route de Corcondray suite à la déviation de Corcelles Ferrieres et circulent très vite. La commune demandera au Département de posés des panneaux de vitesse réduite.

Mr Patrick DAMBRE demande quand le déménagement du grenier de la Mairie sera finalisé. La prochaine opération aura lieu le Samedi 29 Juillet 2023 à partir de 9h.

Mr Bruno SEVY demande des informations sur l'achat éventuel du terrain Rougeot (le bâtiment a été récemment démonté). A ce stade, plusieurs pistes d'aménagement ont été proposées, mais aucun projet est suffisamment avancé. Afin de ne pas se précipiter, M. le Maire informe que l'Etablissement Public Foncier du Doubs peut acheter cette parcelle pour le compte de la commune. Une demande sera faite rapidement à l'Etablissement Public Foncier du Doubs.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h10  
La date de la prochaine réunion est fixée au lundi 11 septembre 2023**

### **Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023 :**

<b>Délibérations</b>	<b>Objet</b>	<b>Approuvée Rejetée Reportée</b>
2023-06-42	Décision modificative Budget Energie Photovoltaïque	Approuvée
2023-06-43	Achat parcelle ZA 169 à l'Association Foncière de Lavernay	Approuvée
2023-06-44	Cabanes à pain	Approuvée

**Le Secrétaire de séance.**  
*Mr DAMBRE Patrick*

**Le Maire**  
*Mr PELOT Alain*